EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL N°12/2012

Concerne : Création d'un plan directeur communal de mobilité et d'un plan de mobilité pour le personnel communal – Demande de crédit d'étude – Réponse à la motion déposée pour les Verts d'Epalinges par Mme Mary Pittet et M. Erich Dürst.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Lors de la séance du Conseil communal du 27 septembre 2011, Mme Mary Pittet et M. Erich Dürst ont déposé une motion intitulée « pour un plan de la mobilité à Epalinges ». Les conclusions de cette motion avaient la teneur suivante :

« La Municipalité est chargée de présenter une étude pour l'ensemble de la commune, sous forme d'un plan de mobilité intégrant tout type de mobilité, tenant compte des prévisions démographiques, des réalités géographiques et des développements d'infrastructures ; avec comme priorité de développer les mobilités douces et de sécuriser les points de trafic encore dangereux. Une bonne coordination avec les communes alentours devra être prévue. Compte tenu de l'envergure de la tâche, il est accordé à la Municipalité un délai d'un an pour répondre à cette motion. »

Rappelons également que, lors de la séance du Conseil communal du 15 novembre 2011, M. René Leresche avait émis le vœu que la Municipalité étudie toutes les possibilités pour améliorer la sécurité dans les secteurs situés entre le chemin Marcel-Regamey et le chemin de l'Eglise sur l'axe de la route de la Croix-Blanche, ainsi que sur la route du Village.

La Municipalité a enregistré favorablement ces demandes, et ce, dans la mesure où son programme de législature prévoit expressément au chapitre « Mobilité et transports » l'établissement d'un plan de mobilité communal.

Parallèlement à l'élaboration d'un plan directeur communal de mobilité, la Municipalité a jugé judicieux de le compléter par un plan de mobilité destiné aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale, communément désigné sous le vocable de « Plan de mobilité d'entreprise ».

Dès lors, conformément à l'article 70 du Règlement du Conseil communal et dans le délai d'une année octroyé par l'organe délibérant, la Municipalité soumet à votre approbation le présent préavis en tant que réponse à la motion déposée par les Verts d'Epalinges, ainsi qu'une demande de crédit d'étude pour l'élaboration d'un plan directeur communal de mobilité et d'un plan de mobilité pour le personnel de l'administration communale.

. / .

2. Champs des études envisagées

a) Plan directeur communal de mobilité

Pour le plan directeur communal de mobilité, la Municipalité souhaite que soit premièrement effectué un recensement des démarches et recherches entreprises au plan communal ainsi qu'un rappel du cadre légal et des planifications aux niveaux fédéral, cantonal et régional. L'étude envisagée devra dresser l'état des lieux de l'utilisation du réseau communal pour les différents modes de déplacement (transports individuels motorisés, transports publics et mobilité douce), et établir un diagnostic des problématiques de mobilité, telles que charge de trafic, fluidité, vitesse, accidents, transports professionnels, stationnement, discontinuité des aménagements cyclistes, sécurité des usagers et principalement des piétons, impact sur l'environnement, la nature et les paysages.

Enfin, cette étude devra mettre en évidence les actions et mesures concrètes aptes à favoriser un développement cohérent et de qualité en matière de mobilité.

Pour établir ce plan de mobilité, la Municipalité prévoit de confier un mandat à un Bureau d'ingénieurs-conseils spécialiste de la mise en œuvre de mesures liées à la mobilité**.** L'offre établie par le Bureau Transitec à Lausanne décline l'élaboration du plan directeur communal de mobilité sur les axes suivants :

1) Buts principaux

- établir un diagnostic multimodal sur les problèmes actuels rencontrés sur certains itinéraires/carrefours ou par certains type d'usagers ;
- élaborer un concept de mobilité pour Epalinges ;
- mettre en évidence les actions à entreprendre sur les différents réseaux de transport (réaménagement de carrefours, mesures d'exploitation pour les transports publics, aménagements d'itinéraires cyclables, sécurisation des piétons,…), avec leur degré de priorité respectif.

2) Programme de travail

- Etape 1 – Analyse du fonctionnement actuel des conditions de circulation
- Etape 2 – Elaboration du diagnostic
- Etape 3 – Formulation des objectifs et des contraintes
- Etape 4 – Définition d'un concept multimodal de déplacements
- Etape 5 – Propositions de mesures d'intervention (principes), priorités.

3) Organisation de l'étude et délais

- L'étude sera suivie par un Groupe de pilotage composé notamment du Municipal responsable de l'aménagement du territoire et d'un technicien communal.
- L'ensemble du processus se fera en collaboration avec les « acteurs » de la mobilité : les commissions d'urbanisme de la commune, les services cantonaux, les Transports publics lausannois, les groupes d'intérêt (ProVélo par exemple).
- Les délais pour une telle étude sont estimés à cinq mois environ. Avec un commencement à programmer en octobre-novembre 2012, l'ensemble des résultats pourrait être mis en forme avant la fin du 1er semestre 2013.

. / .

b) plan de mobilité destiné aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale

En complément au plan directeur communal de mobilité, la Municipalité considère judicieux d'établir un plan de mobilité destiné au personnel communal (plan de mobilité d'entreprise). L'étude liée à ce plan complémentaire a pour objectifs :

- l'analyse de la situation actuelle concernant : l'accessibilité aux différents services communaux, le comportement des collaborateurs et collaboratrices en matière de déplacements, les coûts liés aux transports, les mesures déjà prises.

- L'identification des interventions nécessaires et possibles pour par exemples : améliorer l'accessibilité aux sites des modes doux (vélo, piétons) et en transports en communs, diminuer les problèmes de stationnement, diminuer les nuisances (bruit, pollution), diminuer la part des employés et employées utilisant leur voiture pour se rendre au travail, diminuer le budget lié aux frais de parking et de déplacements, etc.

- L'élaboration d'un plan d'actions en collaboration avec les acteurs concernés.

Les études liées au plan directeur communal de mobilité et celles liées au plan de mobilité destiné au personnel communal doivent bien évidemment être coordonnées et menées parallèlement. C'est pourquoi cette étude complémentaire fera aussi l'objet d'un mandat confié au Bureau Transitec à Lausanne. Cette synergie sera certainement profitable en terme d'efficacité, mais permettra également une réduction de coûts en regard de deux études menées séparément.

3. Coût des études et financement

Les frais des études envisagées (sur la base d'offres transmises par le Bureau Transitec) sont estimés à CHF 80'000.--, selon la répartition suivante :

Montant des honoraires et des frais liés à l'élaboration du Plan directeur communal de mobilité	CHF	49'420.--
Montant des honoraires et des frais liés à l'élaboration du Plan de mobilité destiné au personnel communal	CHF	24'588.--
Divers et imprévus, y compris taxes	CHF	5'992.--
Total des honoraires et frais	CHF	80'000.--

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer ces frais d'études sans recourir à l'emprunt.

. / .

4. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité n° 12 du 20 août 2012,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1 . d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 80'000.-- huitante mille francs) pour l'élaboration d'un Plan directeur communal de mobilité et d'un plan de mobilité destiné aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale ;

2 . d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ;

3 . d'autoriser la Municipalité à porter la dépense relative à ces études à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Epalinges, le 20 août 2012

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : La Secrétaire-adjointe :

Maurice Mischler Monique Andujar

Annexe : texte de la motion déposée par Mme M. Pittet et M. E. Dürst

Représentant municipal délégué : M. Bernard Krattinger